



contrat non respecté par Bouygues telecom

Par **paparella**, le **28/02/2012** à **16:18**

Bonjour Maître,

Ma société société a contracté un contrat avec une offre globale qui comprenait à la fois les communications illimitées + standard chez bouygues telecom entreprise. Selon cette dernière, nos lignes passaient chez eux et nous ne devons plus être facturer par France Télécom.

Hors, à notre grande surprise, nous avons été doublement facturé. Après 1 an de courrier et d'appel chez Bouygues et son sous-traitant Nextcom, nous n'avons pas obtenu de réponse mis à part qu'ils nous ont confirmé par un mail que nous n'étions plus chez France Télécom.

Nous avons conservé tout l'historique ainsi que les mails échangés. Comment puis-je casser ce contrat qui ne correspond pas à l'offre initiale ? D'autant que je possédais un standard que j'ai du déposer pour mettre celui qui faisait partie de l'offre. Je vous laisse mon téléphone 01 64 00 46 11 Laurent PAPARELLA.

Je vous remercie d'avance de m'aider sur ce dossier.

Cordialement!